

CONDITIONS DE GARANTIE

DUREE DE LA GARANTIE:

FILLON TECHNOLOGIES garantit ses équipements contre tout défaut de matériaux ou de fabrication pouvant apparaître au cours de l'utilisation normale de l'appareil pendant une période de 24 mois. Cette garantie est à compter de la date de facturation.

CHAMPS D'APPLICATION :

Le client bénéficie :

De la réparation à titre gratuit de la pièce reconnue défectueuse en usine ou son échange, au choix de FILLON TECHNOLOGIES ainsi que les réparations éventuelles des dommages causés du fait de cette défectuosité à d'autres pièces du dit équipement.

La garantie ne s'applique pas :

En cas d'accident, de malveillance, de faute de négligence, d'inobservation des conditions d'utilisation et entretien définis par FILLON TECHNOLOGIES, de l'usage de fournitures ne répondant pas aux normes prescrites. La garantie ne joue pas en cas de défectuosités ayant leur origine dans l'installation et aménagement des locaux, l'installation électrique ou la qualité du courant fourni et d'une manière générale, pour tout dommage lié à l'environnement de l'équipement. La garantie ne couvre pas les défectuosités qui ont pour cause un dommage occasionné pendant le transport ou une mauvaise manutention, à partir du lieu de transfert des risques, tel que défini au contrat. La garantie ne s'applique pas aux conséquences indirectes d'un éventuel défaut (perte d'exploitation, durée d'immobilisation, etc.). La garantie ne couvre pas les éléments suivants, considérés comme consommables : courroies, fusibles, lampes, roulettes, pièces en Plexiglas et joints d'étanchéité. FILLON TECHNOLOGIES ne saurait être tenu à d'autres engagements ou autres responsabilités que ceux énoncés dans le cadre de ces conditions de garantie.

COMMENT FONCTIONNE LA GARANTIE?

Toute réclamation devra être transmise au Service Après-Vente de FILLON TECHNOLOGIES par la Société ayant effectué la vente à l'utilisateur final dans un délai maximum de 15 jours après apparition du défaut, en donnant toutes les précisions sur les circonstances et la nature du défaut. Cette garantie est au seul bénéfice de l'acquéreur initial (ce terme désigne la personne ou l'entité s'étant rendue acquéreur auprès de FILLON TECHNOLOGIES). Elle n'est pas transférable.

L'élément défectueux doit être retourné à FILLON TECHNOLOGIES ou tenu à sa disposition pour contrôle, selon les instructions du Service Après-Vente de FILLON TECHNOLOGIES. Dans le premier cas, l'acquéreur initial prend à sa charge les frais et risques de transport jusqu'aux établissements de FILLON TECHNOLOGIES. La pièce réparée ou échangée est réexpédiée par FILLON TECHNOLOGIES. Le démontage et remontage des pièces échangées ou réparées sont effectués par le personnel de l'acquéreur initial formé à cet effet, sans frais pour FILLON TECHNOLOGIES.

Au cas où l'intervention de FILLON TECHNOLOGIES sur place serait nécessaire, les frais de main-d'œuvre, de déplacement et de séjour seront facturés par FILLON TECHNOLOGIES aux tarifs en vigueur. Les pièces remplacées dans le cadre de la garantie ne sont couvertes que pour la durée de la garantie restant à courir sur la machine.